

L' Association Tunisienne des femmes democrates (ATFD) a ouvert vendredi un débat sur les menaces qui pesent sur le droit à l'avortement, un droit acquis par la femme Tunisienne depuis les années 70.

"Les changements démographiques, l'augmentation du coût des opérations d'avortement et une conscience religieuse chez la femme et les sage-femmes expliquent le recours de moins en moins à l'avortement", a souligné Ahlem Belhaj, présidente de l'ATFD.

Une enquête réalisée sur l'avortement en Tunisie a montré l'augmentation de cette pratique dans le gouvernorat de Nabeul et son absence dans les gouvernorats de Kasserine et de Tozeur.

Selon une étude, le nombre des avortements pratiqués dans les établissements de santé publique a connu, depuis 2008, une régression puisque 15 mille 210 avortements ont été pratiqués contre 14 mille 699 avortements en 2009.

L'étude précise aussi l'augmentation du recours à l'avortement médical comparé aux opérations d'avortement chirurgical.

Le débat a aussi porté sur les violences faites aux femmes dans le milieu familial dont la violence maritale qui serait selon Mme Belhaj à l'origine "de 3% des décès des femmes en Tunisie". "La moitié des femmes interrogées dans le cadre d'une étude ont reconnu avoir été victimes, au moins une fois dans leur vie, de violences physiques, psychologiques, sexuelles ou économiques", a dit la présidente de l'ATFD.

Mme Belhaj a fait remarquer que la violence à l'encontre de la femme constitue une atteinte à ses droits et une menace particulièrement à son droit à la santé en raison de ses répercussions négatives aux plans physique, psychologique et social.

La présidente de l'ATFD a appelé à la mise en place de centres d'encadrements des

femmes violentées et de leurs enfants, a? la mobilisation d'équipes ambulantes pour renforcer le droit des femmes a? la santé dans toutes les régions, a? rapprocher les services sanitaires et a? la mise a? niveau des cadres médicaux chargés de la prise en charge des femmes victimes de violences.

Licence de l'article: Copyright - **Titulaire de la licence de l'article:** Babnet Tunisie